

## CONDITIONS DE GARANTIE DE DYNAMOBEL

La garantie commerciale applicable aux produits de Dynamobel s'étend aux défauts de matériaux ou du processus de fabrication.

Cette garantie s'étend sur une **période de 5 ans** après la date de facture remise à l'acheteur d'origine. Elle ne sera accordée qu'à l'acheteur d'origine du produit, et n'est directement ou indirectement transférable à aucun tiers.

Selon cette garantie, Dynamobel s'engage à réparer ou remplacer par un produit similaire, à son critère et sans supplément, les produits présentant les défauts indiqués ci-dessus, pourvu qu'ils aient eu lieu dans des conditions normales d'utilisation.

Ces conditions sont exposées dans notre manuel « Soins et entretien »

## EXCEPTIONS DE LA GARANTIE

2 ans :

Glissières, roulettes, pistons à gaz, mécanismes ou éléments électriques, accessoires particuliers, éléments d'éclairage, pièces de rechange.

Finitions en cuir, placage de bois naturel, mélaminées (pour surface horizontale).

Produit Quo et C-Séries (poste de travail Clic, caisson et armoire Cube, Slat C, Kena C, Los C).

Tissus : Dynamobel inclut dans ses produits une grande variété de collections de tapisseries. Chacune d'elles est destinée à un usage spécifique et soumise aux conditions de garantie qu'accorde son fabricant.

## EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- Usure naturelle ou causée par : une utilisation inappropriée, des frottements excessifs, glissement et/ou chute d'objets, l'utilisation d'agents abrasifs, la pose d'objets extrêmement froids ou chauds, une utilisation non prévue pour ce produit, sur n'importe quelle surface et notamment sur des produits laqués, vernis ou mélaminés.
- Dommages causés par une manipulation incorrecte des articles, produits directement ou indirectement, par l'action ou l'omission du client/distributeur, soit par faute ou par négligence. Entre autres, des coups ou accidents, un montage ou une mauvaise installation des produits...
- Disposition des produits dans des endroits exposés à des changements extrêmes de température et/ou à l'humidité : situés près de points de génération de chaleur ou de froid, d'humidificateurs... Et dans des endroits exposés à l'air libre.
- Des défauts causés par un nettoyage inapproprié des produits (méthodes ou produits erronés, utilisation d'agents abrasifs, de cires), contrevenant les conseils donnés par Dynamobel.
- Défauts causés par l'absence de nettoyage ou de protection (bois, laque...), non retrait de matériel et de liquides pouvant abîmer la surface de manière immédiate...
- Dommages causés par des modifications ou interventions inappropriées sur les produits, ou des travaux de réparation réalisés par le client/distributeur ou un tiers désigné par celui-ci.
- En cas de commandes spéciales, les produits fabriqués conformément aux spécifications du client/distributeur ne seront pas couverts, ainsi que les matériaux fournis par le client pour les destiner au processus de fabrication du produit, y compris les tissus et tapisseries remises par le client/distributeur.

- Changements dans la couleur, la veinure ou la texture dus à : l'âge du produit, l'exposition à la lumière naturelle, différents lots et/ou à l'origine naturelle de certains des matériaux tels que les bois, les cuirs, les fibres naturelles ou, le cas échéant, dus à l'origine artisanale de quelques éléments du processus de production.
- Des différences de couleur inférieures à un Delta E de 1 (dans le cas de couleurs unies) par rapport au patron entre différents lots d'une même remise.
- Les légères variations de l'apparence physique de la commande par rapport à des représentations visuelles ou des descriptions des catalogues, des échantillons, des pièces d'exposition, notamment dans les variations dans la couleur, de la texture et de la veinure des bois, ou les tissus.
- Les variations typiques sur le cuir tels que des fissures, les piqûres d'insectes ou rides, les variations dans la couleur ou la formation de rides due à l'élasticité du cuir.
- Des traces (de doigts, de la saleté, des éclats sur les finitions sombres et/ou mates.
- Des marques ou ombres produits par le manque de protection appropriée sur la surface de contact.
- Des défauts dans nos chaises dus au fait qu'elles servent pour plus d'un service par jour, la garantie étant réduite proportionnellement.
- Les produits consommables, tels que les feutres, lampes et réactances...

## CONDITIONS DE LA GARANTIE

### **Le client/distributeur a la responsabilité de vérifier le chargement du camion avant et après le déchargement et devra :**

- Noter toute incidence sur le bordereau : soupçon d'emballage et/ou de produit défectueux, nombre de paquets incorrect.
- Dans ce cas : prendre des photos du chargement/emballage/produit et réclamer rapidement, avec toute l'information, par e-mail à l'adresse de courrier électronique qui apparaît sur la demande de confirmation de commande envoyée au client/distributeur.

Dans le cas où le client/distributeur détecterait un désaccord, il devra procéder en faire part par e-mail, accompagné de :

- Une description du défaut.
- Des photos du défaut, général et en détail.
- Une identification claire du produit (numéro de commande) : une photo de l'étiquette lisible, une copie du bon de livraison, une copie de la facture...

À l'adresse de courrier électronique qui apparaît dans la demande de confirmation de commande envoyée au client/distributeur.

Toute réclamation non accompagnée des informations signalées ne sera pas admise par Dynamobel.

Dans le cas d'incidents détectés pendant le montage, il faudra procéder à leur description, comme indiqué, dans un délai maximum de **72 heures**. Toute réclamation dépassant ce délai ne sera pas admise par Dynamobel.

Dynamobel se réserve le droit de solliciter toute l'information nécessaire pour la bonne analyse de la réclamation.

Les remplacements des éléments des produits ou réparations de leurs éléments pendant la période de garantie ne pourront en aucun cas avoir pour objet la prolongation de celle-ci.

La responsabilité de Dynamobel sera limitée aux obligations indiquées, et pour un montant maximum équivalent à celui facturé au client, toute sorte d'indemnisation en concept de dommages immatériels indirects ou de pertes d'exploitation étant exclue.

Si les parties n'arrivaient pas à un accord concernant l'origine, la nature des dommages subis par les produits, et le traitement économique des réclamations, la responsabilité des dommages et intérêts sera assumée selon le document **Conditions économiques à appliquer dans des réclamations à la charge du client/distributeur** qui peut être consulté sur notre extranet.